



Procès-verbal du Conseil municipal
Du mardi 9 avril 2024

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

1. Finances

2024 04 29 Compte administratif 2023 - Budget Principal
2024 04 30 Compte de gestion 2023 du budget Principal
2024 04 31 Affectation des résultats 2023 du Budget principal
2024 04 32 Vote des taux de fiscalité 2024
2024 04 33 Vote du budget principal 2024

2. Administration générale

2024 04 34 Vente terrain communal au futur acquéreur de M. et Mme MOREAU
2024 04 35 Approbation du PAVE
2024 04 36 Nouvel avenant à la convention de l'AFAFE

3. Urbanisme/Développement

2024 04 37 Signature acte notarié servitude ENEDIS

4. Questions Diverses

* * *

Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mars 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** le procès-verbal du Conseil municipal du 12 mars 2024.

1. FINANCES :

2024/04/29 Compte administratif 2023 – Budget Principal :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COUNNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 21
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 21	
Procuration : 0	

Le Conseil municipal doit statuer sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Madame le Maire.

Après présentation des comptes, il est demandé au Conseil municipal sous la Présidence de M. DOBBELS Michel (Mme le Maire devant quitter la salle au moment du vote), de bien vouloir se prononcer sur

- L'exactitude des comptes identiques au compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal,
- L'exactitude des reports et la sincérité des restes à réaliser,
- Le compte administratif 2023 du Budget PRINCIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le compte administratif 2023 du Budget PRINCIPAL ci-après.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	2 967 151,92	G	3 586 907,73
	Section d'investissement	B	2 454 664,54	H	1 126 186,80
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	404 725,11 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	681 257,16 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	5 421 816,46	= G+H+I+J	5 799 076,80
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	670 092,63	L	3 324 668,63
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	670 092,63	= K+L	3 324 668,63
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 967 151,92	= G+I+K	3 991 632,84
	Section d'investissement	= B+D+F	3 124 757,17	= H+J+L	5 132 112,59
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	6 091 909,09	= G+H+I+J+K+L	9 123 745,43

2024/04/30 : Compte de gestion 2023 du Budget Principal :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 0	

Le Conseil municipal après s'être fait présenté le Budget primitif PRINCIPAL de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget PRINCIPAL de la Commune de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de :

- **DECLARER** que le compte de gestion dressé pour la Commune de Thiviers pour l'exercice 2023 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
- **ADOPTER** le compte de gestion du BUDGET PRINCIPAL 2023

2024/04/31 : Affectation des résultats 2023 au Budget Principal 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 0	

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL - COMMUNE DE THIVIERS			
RESULTATS EXERCICE 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE			2 967 151,92 €
RECETTES DE L'EXERCICE			3 586 907,73 €
RESULTAT EXERCICE 2023			619 755,81 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS			404 725,11 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE (A)			1 024 480,92 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES DE L'EXERCICE			2 454 664,54 €
RECETTES DE L'EXERCICE			1 126 186,80 €
RESULTAT EXERCICE 2023			-1 328 477,74 €
REPORT EXERCICES ANTERIEURS			681 257,16 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE (B)			-647 220,58 €
RESTES A REALISER DEPENSES	670 092,63 €		2 654 576,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	3 324 668,63 €		
Besoin de financement de la section d'investissement			2 007 355,42 €
AFFECTATION DU RESULTAT			
Couverture du déficit d'investissement			0,00 €
Affectation en réserve			450 000,00 €
REPRISE AU BUDGET PRIMITIF 2024		DEPENSES	RECETTES
Report du résultat d'investissement cumulé (B)	001	-647 220,58 €	
Restes à réaliser dépenses		670 092,63 €	
Restes à réaliser recettes			3 324 668,63 €
Affectation en réserve (A)	1068		450 000,00 €
	TOTAUX	22 872,05 €	3 774 668,63 €
<i>Solde de la reprise en investissement pour info</i>			<i>3 751 796,58 €</i>
Excédent de fonctionnement reporté R 002			574 480,92 €

Proposition de Décision d'affectation :

Fonctionnement R 002 : 574 480,92

Affectation en Réserve R 1068 en Investissement : 450 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats comme ci-dessus indiqué ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

2024/04/32 – Vote des taux de fiscalité 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 0	

Pour l'année 2023, les taux votés étaient les suivants :

Taxe foncière bâti : 56.84%
Taxe foncière non bâti : 80.03%
Taxe d'habitation (résidences secondaires) : 14,80%

Madame le Maire propose de reconduire les taux de fiscalité 2024 à l'identique de ceux de 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** d'approuver les taux suivants :

Taxe foncière bâti : 56.84%
Taxe foncière non bâti : 80.03%
Taxe d'habitation : 14.80%

2024/04/33 : Vote du Budget Commune 2024 :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 0	

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, **décide** :

- **VOTE** le budget primitif 2024 COMMUNE qui s'équilibre comme suit (Vue d'ensemble ci-après)
 - Dépenses et Recettes d'exploitation : 4 024 888,45 €
 - Dépenses et Recettes d'Investissement : 5 652 717,53 €
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 335 404,32	2 328 048,90
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	670 092,63	3 324 668,63
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 647 220,58	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 652 717,53	5 652 717,53
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	4 024 888,45	3 450 407,53
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 574 480,92
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		4 024 888,45	4 024 888,45
TOTAL DU BUDGET (4)		9 677 605,98	9 677 605,98

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

2024/04/34 : Vente terrain communal au futur acquéreur Monsieur et Madame MOREAU :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 0	

Par délibération du Conseil municipal du 10 octobre 2005, la commune a approuvé l'acquisition d'une bande de terrain de 2 ares 05ca pour permettre l'amorce de la création d'une nouvelle voie (parcelle AP, n°514).

La parcelle section AP n°514 provient de la division parcellaire dressée par Monsieur CHATENOU D géomètre expert sur Thiviers et a fait l'objet d'un achat par la commune de Thiviers à Monsieur FAURE le 31 mai 2006 d'un montant de 4.715 euros.

Le projet envisagé par la commune ne s'est jamais réalisé.

Monsieur et Madame MOREAU, propriétaire de la parcelle adjacente, AP n°516, souhaite vendre leur terrain à construire. Ils ont sollicité la commune de Thiviers pour la mise en vente de la parcelle AP n°514 à leur futur acquéreur.

Le Conseil municipal propose de vendre cette parcelle pour un montant de 5 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la vente du terrain communal section AP n°514 au futur acquéreur de Monsieur et Madame MOREAU pour un montant de 5 000€
- **AUTORISE** Madame le Maire à entreprendre les démarches nécessaires et signer l'acte notarié.

2024/04/35 : Approbation du Plan de Mise en accessibilité de la Voirie et de l'Espace public (PAVE) :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COURNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 0	

La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 impose à toutes les communes françaises de réaliser un PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics) ;

Le PAVE fixe les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement automobile situées sur le territoire. Le PAVE traite toutes les voies communales, mais aussi celles dont la commune n'est pas gestionnaire, c'est-à-dire les routes départementales, nationales, d'intérêt communautaire et privées.

Le PAVE a fait l'objet d'une présentation en Comité de Pilotage le 22 février 2024 en présence du bureau d'études A2i, de la commune de Thiviers, des services de la DDT, de la Direction des Routes, du Département et d'une association de représentation des personnes en situation de handicap.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document portant sur la mise à jour du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics (PAVE).

2024/04/36 : Nouvel avenant à la convention de l'AFAFE :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COUNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 0	

Madame le Maire précise au Conseil municipal que :

- Les travaux seront facturés aux communes mandantes, toutes taxes comprises ;
- Le remboursement des travaux restant à charge c'est-à-dire hors subventions, sera effectué d'après le coût réel de leur réalisation suivant le tableau modifié arrêté au 29 février 2024 qui est le tableau définitif.
- Les frais financiers liés à la souscription d'une ligne de trésorerie seront remboursés à la commune de VAUNAC au prorata des travaux réellement exécutés sur chaque commune soit pour la nouvelle ligne de trésorerie de 300 000 €. Le montant exact sera connu après son remboursement.

Oui cet exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ADOpte** le tableau présenté ci-après.

TRAVAUX PISTES DFCI					
Travaux D F C I	168 225,97 €	145 302,74 €	16 169,10 €	42 310,06 €	372 007,87 €
TVA	33 645,19 €	29 060,55 €	3 233,82 €	8 462,01 €	74 401,57 €
Honoraires	12 633,77 €	10 912,24 €	1 214,30 €	3 177,49 €	27 937,80 €
Total travaux	214 504,93 €	185 275,53 €	20 617,22 €	53 949,56 €	474 347,24 €
Subventions encaissées	140 010,58 €	120 932,11 €	13 457,17 €	35 213,68 €	309 613,54 €
A verser à la commune chef de file	74 494,35 €	64 343,42 €	7 160,05 €	18 735,88 €	164 733,70 €
Déjà versé	81 320,43 €	70 239,35 €	7 816,14 €	20 030,96 €	179 406,88 €
Différence à recevoir	6 826,08 €	5 895,93 €	656,09 €	1 295,08 €	14 673,18 €
TVA à récupérer sur totalité des travaux	33 645,19 €	29 060,55 €	3 233,82 €	8 462,01 €	74 401,57 €
Charge réelle de la commune	40 849,16 €	35 282,87 €	3 926,23 €	10 273,87 €	90 332,13 €
TOTAL DES TRAVAUX TTC REALISES	429 118,05 €	306 237,13 €	68 749,66 €	95 177,74 €	899 282,58 €
SUBVENTIONS PERCUES	273 005,23 €	196 221,37 €	43 415,89 €	60 490,40 €	573 132,89 €
Total TTC des travaux à la charge de chaque commune	156 112,82 €	110 015,76 €	25 333,77 €	34 687,34 €	326 149,69 €
Total versé par les communes	160 052,82 €	108 380,69 €	25 905,91 €	35 646,20 €	329 985,62 €
Différence en + ou en -	3 940,00 €	- 1 635,07 €	572,14 €	958,86 €	3 835,93 €
TVA à RECUPERER	67 040,21 €	47 882,86 €	10 723,50 €	14 877,35 €	140 523,92 €
Charges réelle de la commune pour ces travaux	89 072,61 €	60 497,83 €	15 182,41 €	20 768,85 €	189 461,70 €
CHARGES FINANCIERES					
Charges financières sur ligne de trésorerie (4510,26) (nouvelle ligne de 300 000,00€)	2 152,20 €	1 535,90 €	344,81 €	477,35 €	4 510,26 €

3. URBANISME-DEVELOPPEMENT :

2023/04/37 : Conventions de servitude avec ENEDIS :

Étaient présent(e)s : Mme BOSREDON COUNIL Sylvie ; M. BOST Jean-François ; M. CHABROL Hugo ; M. CLUZEAU Pierre ; Mme CRESCENT Sophie ; Mme DE OLIVEIRA Fatima ; M. DOBBELS Michel ; M. DUSSUTOUR Bernard ; M. DUTHEIL Frédéric ; Mme ESCLAVARD Anne-Sophie ; M. GARREAU Jacky ; Mme GUICHARD Michelle ; Mme HYVOZ Isabelle ; Mme LARRIEUX Isabelle ; Mme LASMESURAS DEGLANE Christine ; M. LECHEVALIER Sébastien ; M. LEHAIR Lionel ; M. MORTESSAGNE Benoît ; Mme RABAUD Nathalie ; M. COUTURIER Pierre-Yves ; Mme LANGLADE Colette ; M. REBIERE Michel.

Était absente excusée : Mme BRUN Christelle

Date de convocation : 22/03/24	Pour : 22
Nombre d'élus : 23	Contre : 0
Nombre de présents : 22	Abstention : 0
Nombre de votants : 22	
Procuration : 0	

Convention de passage de ligne électrique souterraine et ses accessoires

Les travaux des lignes souterraines « DO POSTE ABATTOIRS THIVIERS T'RHEA » réalisés par la société ENEDIS ont occasionné l'implantation d'une canalisation électrique souterraine et ses accessoires sur le domaine communal.

La parcelle concernée est : Section **AL 485**

Les droits concédés à la société ENEDIS sur la parcelle cadastrée section AL 485, portant sur l'occupation d'une bande de terrain de 3 mètres de large sur une longueur totale d'environ 10 mètres.

La présente convention est consentie et acceptée moyennant une indemnisation totale de dix euros (10,00€).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de servitude avec la société ENEDIS
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte notarié régularisant la servitude accordée à la société ENEDIS.

4. QUESTIONS DIVERSES :

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'un nouveau Conseil municipal de Jeunes composé de 11 élèves de CM2 jusqu'à la 4^{ème} a été installé.

Ces jeunes sont très motivés.

Le permis de construire de la salle omnisport comprenant deux terrains de tennis a été affiché. Nous avons d'ores et déjà eu une CAO où nous avons demandé aux entreprises candidates des précisions concernant leur offre. Une nouvelle CAO est prévue la semaine prochaine suite à ces négociations.

Le début des travaux est prévu pour le mois de juin.

Agenda :

Nous prévoyons d'inaugurer la nouvelle tribune de foot au mois de juin.

Les sujets ayant été épuisés, Madame le Maire lève la séance à 21h15.

Madame Isabelle HYVOZ
Maire



Madame Michelle GUICHARD
Secrétaire de séance



